REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20250331-DCM25_31_CA

Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MONTGERON

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : **N°25/31**
Motion pour une politique ambitieuse en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 31 du mois de mars à 19h30, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 21 mars 2025, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian FERRIER, 1er adjoint au Maire,

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

MAIRIE DE MONTGERON - ESSONNE

CONSEILLERS EN EXERCICE

Présents : M. FERRIER, Mme NICOLAS, M. GOURY, Mme DOLLFUS, M. CORBIN (à partir de 19H39), Mme GARTENLAUB, M. LEROY, Mme RAUNIER, M. KNAFO, M. LE TADIC, Mme NOURRY, M. NOEL, Mme MOISSON, Mme DALAIGRE, M. MATTENET, Mme MORIN, M. MAGADOUX, M. DUROVRAY, M. SALL, Mme CARLOS, Mme BENZARTI, Mme TOUCHON, M. LE MEUR, Mme GUERY, M. Alain JORE, M. HACKERT, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT, M. VEYRAT, M. MILOSEVIC

Absents ayant donné procuration :

Mme Sylvie CARILLON, Maire ayant donné procuration à Mme DOLLFUS
M. CORBIN ayant donné procuration à Mme RAUNIER (jusqu'à 19H39)
M. SOUMARE ayant donné procuration à M. LEROY
Mme DE SOUZA ayant donné procuration à Mme MOISSON
M. CROS ayant donné procuration à M. VEYRAT
Mme NADJI ayant donné procuration à Mme CIEPLINSKI

Mme GUERY a été élue secrétaire de séance

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20250331-DCM25_31_CA

DÉLIBÉRATION N°25/31

OBJET : MOTION POUR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE EN FAVEUR DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le 13 mars dernier, l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF) et six autres associations d'élus locaux (Association des Maires de France, Association des Petites Villes de France, Association des Intercommunalités de France, France Urbaine, Ville et Banlieue et Villes de France) étaient réunies à Epinay-sous-Sénart (91) pour appeler le gouvernement à porter une politique ambitieuse en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV),

Considérant que, soucieuse de ses QPV constitués par les quartiers de La Forêt et de l'Oly, la municipalité souhaite appuyer et relayer cet appel,

Considérant que les communes et intercommunalités doivent faire face à une situation budgétaire et financière critique, des baisses continues de dotations et sans perspectives d'amélioration,

Considérant que le budget Etat dédié à la politique de la ville a été réduit à 609 millions d'euros pour l'année 2025, alors que les populations sont déjà vulnérables et que la nouvelle géographie prioritaire a conduit à une hausse du nombre de quartiers et d'habitants concernés par cette politique,

Considérant qu'il s'agit de réaffirmer notre engagement pour que les habitants aient accès aux mêmes droits et services, c'est-à-dire au droit commun qui prévaut sur l'ensemble du territoire national,

Considérant que les inégalités territoriales se creusent et que la situation dans les quartiers se dégrade,

Considérant que face à cette situation, la ville de Montgeron appelle le gouvernement à se donner les moyens de mesurer et ajuster son intervention en direction des quartiers prioritaires de la ville grâce à une feuille de route interministérielle obligeant chaque ministère à mesurer l'atterrissage des crédits dans les quartiers prioritaires ou pour leurs habitants,

Considérant que face à cette situation, la ville de Montgeron appelle le gouvernement à assortir, pour chaque ministère, des objectifs chiffrés de réduction de l'inégalité des chances à l'échelle territoriale,

Considérant que face à cette situation, la ville de Montgeron appelle le gouvernement à mettre en place un suivi des mesures annoncées lors des Comités interministériels de la Ville afin de dresser un bilan exhaustif des actions menées,

Considérant que l'éducation, l'accès à la culture, au sport et à l'emploi sont autant de leviers pour donner à chacun la possibilité de s'émanciper comme citoyen et d'accéder à l'autonomie dans ses choix de vie,

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20250331-DCM25_31_CA

Considérant que le gouvernement est appelé à garantir la qualité du service public de l'éducation dans les quartiers comme sur l'ensemble du territoire national,

Considérant que le gouvernement est appelé à aligner la géographie d'éducation prioritaire sur les zonages des quartiers prioritaires de la ville dans un but de cohérence de l'action publique,

Considérant que le gouvernement est appelé à appuyer les démarches innovantes mises en place localement en faveur de l'insertion et de l'emploi des habitants des quartiers et assurer l'action en proximité de France Travail,

Considérant que le gouvernement est appelé à s'engager en faveur d'un accès pour tous à des équipements culturels et sportifs en proximité dans nos quartiers,

Considérant l'aggravation des conditions de vie dans nos quartiers et la nécessité de permettre à chacun à vivre en bonne santé, en sécurité et dans des conditions décentes,

Considérant que le gouvernement est appelé à garantir l'accès aux soins de qualité et en proximité et à soutenir les actions déployées par le bloc communal dans les quartiers, notamment en matière de santé mentale,

Considérant que le gouvernement est appelé à mieux soutenir les efforts de mise en accessibilité des logements sociaux et des espaces publics ce qui contribue au bien-être de tous qu'il s'agisse des personnes âgées, celles en situation de handicap ou en perte d'autonomie, ou encore des familles,

Considérant que le gouvernement est appelé à agir face à la montée en puissance du nombre de personnes en situation de précarité ou d'extrême pauvreté qui nécessite un meilleur accompagnement financier et technique des initiatives déployées localement et qui ont fait la preuve de leur efficacité. Les CCAS ne peuvent absorber à eux seuls ce flux,

Considérant que le gouvernement est appelé à assumer sa mission régalienne en assurant la sécurité de nos concitoyens dans les quartiers et en confortant les maires dans leur politique de prévention face à l'insécurité du quotidien et l'émergence de nouvelles formes de délinquance,

Considérant la nécessité de travailler sur le renouvellement urbain de nos quartiers, y compris la mixité sociale et fonctionnelle pour que les habitants des quartiers prioritaires ne soient plus les premières victimes d'une paupérisation des logements et de leur cadre de vie,

Considérant que le gouvernement est appelé à garantir la livraison des projets engagés dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain NPNRU et à renforcer la participation de l'État en pérennisant des financements pluriannuels et les modalités d'intervention de l'ANRU.

Considérant qu'il s'agit d'une nécessité pour traiter les politiques publiques dans leur ensemble sur le territoire, selon une approche globale, comportant à

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20250331-DCM25_31_CA

la fois une vision humaine et une vision urbaine, intégrant finement les enjeux connexes de voirie, de qualité du cadre de vie, de patrimoine, de développement économique, d'écologie, de sécurité,

Considérant la nécessité de rappeler la vocation de la politique de la ville à refaire l'égalité territoriale, sans étendre son périmètre aux quartiers situés en dehors de la géographie de la politique de la ville,

Considérant que le gouvernement est appelé à considérer prioritairement la question de la compensation intégrale des exonérations et abattements de taxe foncière sur les propriétés bâties sur les logements sociaux en réhabilitation et en QPV : il est paradoxal que les communes accueillant les populations les plus fragiles soient les moins soutenues alors qu'elles devraient pouvoir renforcer les services qui leur sont destinés,

Considérant que le gouvernement est appelé à anticiper les besoins futurs de nos quartiers en planifiant un programme pluriannuel d'investissement en faveur de la rénovation des logements, de la lutte contre les îlots de chaleur, contre l'habitat indigne et les copropriétés dégradées,

Considérant que le gouvernement est appelé à se saisir dans la durée des enjeux liés aux quartiers prioritaires et à l'égalité territoriale,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Á l'unanimité,

AFFIRME Que les inégalités territoriales se creusent et que la situation dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville se dégrade.

DEMANDE Que l'Etat réaffirme son engagement pour que les habitants aient accès aux mêmes droits et services.

COMPTE Sur la Ministre déléguée en charge de la Ville, Juliette Méadel, la Ministre en charge du Logement, Valérie Létard, et le président de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, Patrice Vergriete, pour porter ce message auprès du Premier ministre.

DIT Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France